



# Devenez partenaire du programme "Seniors en Vacances"



ÉDITION  
**2022**

Un dispositif en faveur des personnes âgées pour dynamiser les politiques de prévention, renforcer le lien social et retrouver le moral après la crise sanitaire



En partenariat avec



  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Le mot de Renaud Villard,**  
Directeur général de la CNAV

**D**epuis 10 ans la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse soutient, y compris financièrement, le programme Séniors en Vacances déployé par l'ANCV. Il s'est inscrit naturellement dans notre politique de préservation de l'autonomie comme un moyen de favoriser le vieillissement actif, la vie sociale et l'accès aux vacances pour tous les retraités.

Outre les respirations et moments précieux que les vacances procurent, elles se sont également révélées utiles pour rompre l'isolement qu'ont vécu et que vivent encore certains retraités dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Je suis heureux de renouveler notre partenariat avec l'ANCV en 2022 et je vous encourage à découvrir le programme Séniors en Vacances, nos régions de France et les sites qui vous accueillent.

**Belles vacances en 2022.**



**Le mot de Alain Schmitt,**  
Directeur général de l'ANCV

**A**vec 650 000 bénéficiaires depuis 2007, Séniors en Vacances est un programme majeur dans le paysage de l'action sociale en France. Des destinations qui répondent aux envies des séniors, des lieux de qualité pour les accueillir, des partenaires engagés, tout cela fait son succès.

J'ai souhaité qu'en 2022, nous soyons encore plus ambitieux, et c'est aux côtés de la CNAV, des institutions qui vous accompagnent et des collectivités territoriales que l'ANCV se mobilisera pour que Séniors en Vacances continue de bénéficier à ceux d'entre eux qui sont éloignés des vacances.

À l'ANCV, nous sommes convaincus que partir en vacances, c'est être assuré de prendre du temps pour soi, de faire des rencontres, de se faire du bien.

**Devenez partenaire de Séniors en Vacances en 2022.**

# 1 | POURQUOI METTRE EN PLACE SENIORS EN VACANCES ?

## Une offre de séjours « tout compris »...

Essentiellement en France, mais aussi en Europe, **Seniors en Vacances propose des séjours « tout compris »** qui permettent aux personnes âgées de partir en vacances à un tarif préférentiel.

Afin d'encourager le départ en vacances des seniors les plus fragiles, notamment ceux aux revenus modestes, **l'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances** propose une aide financière sous conditions de critères économiques.

## ⇒ Un support pertinent pour dynamiser les politiques de prévention en faveur des personnes âgées

Outre le répit et le repos apportés par les vacances, les objectifs de ce programme contribuent aux politiques de prévention envers les seniors :

- favoriser le départ en vacances d'une population qui en est exclue à plus de 45 %<sup>(1)</sup>
- rompre l'isolement et le quotidien des personnes âgées, créer du lien social,
- remobiliser la personne âgée autour de son projet de vie,
- agir sur son état de santé, son bien-être, son capital-santé, favoriser le « bien-vieillir »,
- encourager le répit des aidants,
- renforcer les liens intergénérationnels.

(1) Etude ANCV-BVA 2009, sur les non-partants en vacances.

## 2 | EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME SENIORS EN VACANCES ?

⇒ Une offre diversifiée de séjours de vacances « tout compris » mise en visibilité sur une plateforme internet « SEVweb »

L'Agence collecte par voie d'appel d'offres, à partir d'un cahier des charges adapté aux envies et contraintes des seniors, des séjours « tout compris », hors vacances scolaires d'été (du 11/07/2022 au 19/08/2022), en France et en Europe, en bord de mer, à la campagne, en ville ou à la montagne, en villages de vacances, résidences ou hôtels.

### Les séjours comprennent :

- l'hébergement en chambre double,
- la pension complète,
- des activités quotidiennes,
- au moins une journée d'excursion,
- des animations tous les soirs,
- les transferts gare - lieu de séjour, à l'aller comme à la fin du séjour

### Les séjours ne comprennent pas :

- le transport domicile - lieu de séjour,
- la chambre individuelle (supplément selon le prestataire),
- la taxe de séjour, l'assurance annulation

Tous les séjours se déroulent dans le strict respect des règles sanitaires.

⇒ Des tarifs accessibles, réduits par une aide financière de l'ANCV attribuée sous conditions. L'aide, attribuée une fois par senior et par an, est plafonnée à 150 € ou 180 € en fonction de la durée du séjour.

PRIX MAXIMUM SÉJOURS  
8 JOURS / 7 NUITS

410 € par personne ou

**230 €\*** par personne

(\*) avec 180 € d'aide de l'ANCV

PRIX MAXIMUM SÉJOURS  
5 JOURS / 4 NUITS

343 € par personne ou

**193 €\*** par personne

(\*) avec 150 € d'aide de l'ANCV

Des séjours à thème sont également proposés: intergénérationnel, fêtes de fin d'année, initiation au numérique, répit des aidants,...

⇒ Des porteurs de projets qui composent des groupes de seniors et réservent les séjours sur la plateforme dédiée « SEVweb »

Les porteurs de projets signent une convention avec l'ANCV, constituent le groupe, sélectionnent un séjour et inscrivent les seniors.

**Les seniors les plus modestes peuvent, au-delà des tarifs attractifs des séjours, bénéficier d'une aide financière de l'ANCV** sous conditions de ressources.

Cette aide est versée directement par l'ANCV aux prestataires touristiques sélectionnés. **Ainsi, les bénéficiaires ne doivent acquitter que leur « reste à charge »**, déduction faite du montant de l'aide. Les porteurs de projets, signataires de la convention Seniors en Vacances, garantissent l'éligibilité des bénéficiaires sur les critères formalisés dans la convention.

## ⇒ Des seniors qui peuvent s'inscrire individuellement

Certains seniors, plus autonomes, qui souhaitent partir individuellement sur une autre destination du catalogue, peuvent s'inscrire directement en composant le **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel \*.

Ce service est en charge de vérifier et notifier l'éligibilité du senior au programme et/ou à l'aide de l'ANCV (plus d'informations sur le site [www.ancv.com/seniors-en-vacances](http://www.ancv.com/seniors-en-vacances)).

## ⇒ Qui sont les publics éligibles au programme Seniors en Vacances ?

<b>Les seniors et leurs proches sont éligibles...</b>	<b>Au programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes de plus de 60 ans au moment du séjour, ou de plus de 55 ans lorsqu'elles sont en situation de handicap</li> <li>• Résidant en France</li> <li>• Retraitées ou sans activité professionnelle</li> <li>• Toutes les personnes rattachées au foyer fiscal du senior, lorsqu'elles partent avec celui-ci</li> <li>• Les enfants handicapés du senior qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celui-ci</li> </ul>																																															
	<b>À l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes éligibles au programme peuvent bénéficier de l'aide financière sous condition de ressources. Le revenu imposable, mentionné sur l'avis d'imposition 2021, doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales.</li> <li>• Exemple : une personne seule (1 part fiscale) dont le revenu imposable est inférieur ou égal à 14 961 €, sera éligible à l'aide financière de 150€ ou 180€ en fonction de la durée du séjour.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de parts fiscales</th> <th>1</th> <th>1,5</th> <th>2</th> <th>2,5</th> <th>3</th> <th>3,5</th> <th>4</th> <th>4,5</th> <th>5</th> <th>5,5</th> <th>6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="12">Revenu net imposable en €</td> </tr> <tr> <td>Personne seule</td> <td>14 961</td> <td>20 002</td> <td>25 044</td> <td>30 085</td> <td>35 127</td> <td>40 168</td> <td>45 210</td> <td>50 251</td> <td>55 293</td> <td>60 334</td> <td>65 376</td> </tr> <tr> <td>Couple marié ou pacsé</td> <td>–</td> <td>–</td> <td>28 235</td> <td>33 276</td> <td>38 318</td> <td>43 359</td> <td>48 401</td> <td>53 442</td> <td>58 484</td> <td>63 525</td> <td>68 567</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2020, Brochure pratique 2021</small></p>	Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6	Revenu net imposable en €												Personne seule	14 961	20 002	25 044	30 085	35 127	40 168	45 210	50 251	55 293	60 334	65 376	Couple marié ou pacsé	–	–	28 235	33 276	38 318	43 359	48 401	53 442	58 484	63 525
Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6																																						
Revenu net imposable en €																																																	
Personne seule	14 961	20 002	25 044	30 085	35 127	40 168	45 210	50 251	55 293	60 334	65 376																																						
Couple marié ou pacsé	–	–	28 235	33 276	38 318	43 359	48 401	53 442	58 484	63 525	68 567																																						

<b>Les aidants et jeunes volontaires en service civique</b>	<p>Les proches aidants des seniors en situation de dépendance ou de handicap peuvent bénéficier de plein droit du programme et de l'aide financière, qu'ils partent avec ceux-ci ou seuls. Les aidants professionnels (employés des EHPAD, des SSIAD, des SSAD, animateurs, bénévoles...) sont éligibles de plein droit à l'aide financière de l'ANCV quelles que soient leurs ressources, et sans limitation du nombre de séjours par an. Les jeunes volontaires en service civique bénéficient des mêmes conditions que les aidants professionnels.</p>
---	---

<b>Intergénérationnel</b>	<p>Les jeunes de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée et séjournant dans la même chambre (séjours identifiés sur la carte des destinations) bénéficient d'un tarif privilégié : 230 € pour 8 jours / 7 nuits ou 193 € pour 5 jours / 4 nuits.</p>
---------------------------	---

# 3 | QUI PEUT DEVENIR PORTEUR DE PROJET DE SENIORS EN VACANCES ?

Plus de 1400 porteurs de projets oeuvrent aux côtés de l'ANCV pour faire vivre le programme.

⇒ Tout organisme en charge des personnes âgées peut être porteur de projet :

- CCAS, Mairie
- Service animation d'une collectivité,
- Club de retraités,
- Résidence Services,
- Résidence Autonomie,
- EHPAD,
- COS, CSE,
- Organisme d'aide à domicile,
- Organisme syndical,
- Caisse de retraite,
- Organisme caritatif,
- Centre social,
- Centre hospitalier,
- Association socio-culturelle,
- CLIC,
- Plateforme d'accompagnement et de répit, etc

⇒ Le rôle du porteur de projet :

- assurer la préparation du séjour,
- lever les freins liés au départ,
- préparer le budget du séjour,
- rassurer et convaincre les seniors,
- favoriser la mixité des groupes,
- rompre l'isolement des plus fragiles,
- respecter les termes de la convention.

Les porteurs de projet constituent ainsi les forces vives du programme :  
**ils en sont les acteurs et les bâtisseurs.**



## ⇒ Un programme plébiscité par toutes les parties-prenantes <sup>(2)</sup>

### Satisfaction des seniors

- **98 %** des seniors sont motivés pour repartir,
- **79 %** se sentent en meilleure forme physique,
- **80 %** ont davantage envie de sortir de chez eux.
- **91%** ont un meilleur moral

### Satisfaction des partenaires

- **73 %** des porteurs de projets se déclarent tout à fait satisfaits et 27% plutôt satisfaits du programme : 100% de satisfaction !
- **43 %** des porteurs de projets ont identifié, durant le séjour, des fragilités sur lesquelles ils entendent accompagner les seniors : évaluation de la dépendance, aide à domicile, portage de repas, téléassistance ...

## ⇒ Un levier de dynamisation de l'économie touristique des territoires <sup>(3)</sup>

- **47%** des professionnels du tourisme affirment que le **programme SEV a permis d'augmenter le nombre de semaines d'ouverture** (3 semaines en moyenne)
- **95 %** estiment que le programme a permis **d'étendre la durée des contrats saisonniers** au sein des équipements impliqués dans le programme.



(2) Enquête 2019 sur 2018 sur 4 000 retraités partis en groupe, 2 185 retours; 1 220 porteurs de projets, 488 retours.

(3) Programme SEV, Enquête Prestataires touristiques 2015, ANCV, 2016 ; questionnaire adressé à 90 prestataires, 32 répondants.

# 4 COMMENT DEVENIR PORTEUR DE PROJET DE SENIORS EN VACANCES ?

Faites votre demande sur le **NOUVEAU** portail Espace Action Sociale de l'ANCV



A

Créez votre compte et laissez vous guider sur :

<https://www.conventions.espace-actionsociale-ancv.com/aides>

- ⇒ **Vous pourrez consulter l'état d'avancement de votre demande jusqu'à la réception de votre notification**
- ⇒ **Une fois cette 1<sup>ère</sup> demande enregistrée, toutes les informations sur votre structure sont enregistrées, plus besoin de les saisir de nouveau l'année prochaine.**
- ⇒ **Avant de vous lancer, il faudra vous munir de votre N° de SIRET et pour les associations également de votre N° de RNA.**

## Ouverture de votre espace personnel SEVweb par l'ANCV

À réception de la convention retournée signée, l'ANCV enregistre votre convention et vous ouvre un compte personnel sur l'extranet, vous recevez alors un mail de notification d'ouverture du compte SEVweb avec vos codes d'accès.

Points d'attention :

- Si vous n'avez pas de notification d'ouverture de compte à la suite de l'envoi de votre convention, prenez contact avec les équipes en charge de la gestion administrative du programme service-sev-web@ancv.fr
- Votre compte est crédité du montant alloué notifié. L'outil SEVweb ne vous limitera pas le nombre des inscrits mais attribuera les aides à hauteur du plafond de crédit alloué.

**En cas de non consommation des crédits alloués pour l'année civile, l'ANCV se réserve le droit de rappeler les fonds inscrits sur votre compte SEVweb - Si vous n'avez pas consommé la totalité des crédits de l'année ils ne seront pas reportés sur l'année suivante.**

B

## Vous êtes désormais porteur de projet du programme Seniors en vacances

Vous pouvez prendre contact avec les professionnels du tourisme sélectionnés afin de réserver votre séjour et permettre au professionnel du tourisme de l'enregistrer sur l'espace SEVweb. Vous pouvez commencer à inscrire vos seniors.

**Sous réserve de crédits disponibles de l'ANCV, il sera possible, pour tout porteur de projet conventionné, d'obtenir des aides complémentaires.**

**Il convient d'en faire la demande en vous rapprochant du Chargé de Développement Action Sociale de votre territoire : pour connaître votre contact, rendez-vous sur <https://www.ancv.com/aides-au-depart>**

C

Contactez nos chargés d'action sociale sur le territoire



« Depuis mai 2011, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse est partenaire de l'ANCV. Dans le cadre de sa politique d'action sociale et sa volonté affirmée de travailler sur le lien social et la rupture de l'isolement, la CNAV a inscrit le programme Seniors en Vacances dans sa politique de prévention destinée à préserver l'autonomie des retraités. »

## POUR TOUTE INFORMATION OU POUR LES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME EN INDIVIDUEL :

• Par internet :  
[www.ancv.com/seniors-en-vacances](http://www.ancv.com/seniors-en-vacances)

• Par téléphone :



Pour les informations concernant les séjours, contactez directement le professionnel du tourisme en précisant « **Seniors en Vacances** ».



### Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

[www.ancv.com](http://www.ancv.com) ou **0 969 320 616** Service gratuit + prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX

